

Vol. 2, No. 2
Décembre 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 2, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjè Kano

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Yacouba KONÉ, Logbou Koussou Marie Flora GOSSAN : Méthodes de consolidation du pouvoir Abbasside sous Al-Mansouër (754-775)	14-25
Paule Mafotsing FOKWA : La prise en compte socio-économique de l'aspect genre en matière de financement agricole à l'ouest du Cameroun (1980-2011)	26-40
Aboubacar ISSA SEIDI : L'AES et la fin de l'hégémonie occidentale : enjeux et défis sur la sécurité du monde	41-56
Alou KOUYATÉ, Lassana NASSOKO : La vie ascendante comme volonté de puissance chez Nietzsche	57-71
Dembo YANGA : Ziguinchor, carrefour commercial d'hier à aujourd'hui	72-94
Abdoul Razak ABOUBACAR SEYDOU, Hassane HAMADOU, Mouhamadou HALIDOU ZAKARI : Le paysage islamique à Zinder à travers les grands courants doctrinaux et leurs orientations religieuses	95-115
Komenan Janvion KOUAKOU : Vengeance and Trauma in Chris Cleave's <i>Incendiary</i>	116-134
Célestin Désiré NIAMA : La stéréotypie comme construction hégémonique identitaire chez les Vili	135-146
Abdou Karim TANDJIGORA, Awa Yombe YADE : Les obstacles administratifs aux ambitions de « développement » des périphéries au sortir de la colonisation : cas de Bakel (années 1960-1970)	147-161
Mamadou Woury DIALLO : Intermédiaires et intermédiations à Jérusalem au temps des croisades : analyse de quelques occurrences (1095-1291)	162-175
Kouamé Charles Landry KOFFI : Mobilité et exercice du pouvoir royal dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècle)	176-193
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: Impacts des délestages sur la performance organisationnelle : cas de petites et moyennes entreprises de construction métallique du District de Bamako	194-203
Hamidou COULIBALY, Hamidou ZABILOU, Adama DIABATE: Le manque de motivation, un handicap pour un personnel soignant performant au travail dans les structures publiques du District de Bamako	204-217
Daouda NGOM, Demba GUEYE: De la brutalité langagière dans l'espace médiatico-politique au Sénégal : les enjeux d'une nouvelle tendance communicationnelle	218-227
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE: Contribution à l'histoire de l'évangélisation protestante en Gold Coast (1735-1895)	228-251
Jean Théophile EKRA, N'Guessan Olivier KONAN, Elisée Stéphane KOUYO : Numérisation de la commercialisation des médicaments traditionnels africains en Côte d'Ivoire : influence et enjeux	252-271
Sansan Alphonse NOUFE, Salif YEO : Le cosmopolitisme kantien et l'alliance des États du sahel (AES) à l'ère de l'unité africaine	272-286
Daouda DIOP : Ruralité, crise arachidière et stratégies d'adaptation des populations paysannes au Sénégal : (1960-2013)	287-297

Sali FADIMATOU : De commerçantes à entrepreneures politiques : Deux stratégies d'accumulation pour les femmes d'affaires du Nord-Cameroun de 1960 à 2020	298-315
Bombo Suzanne ESSAN, Fabrice ALIMAN : Patrimonialisation des croyances liées à l'eau chez les Éhotilé de Côte d'Ivoire	316-341
Kouadio Yves Stéphane N'GUESSAN, Dié Octave MANIGA : L'exploitation forestière et la création des scieries industrielles de bois en Côte d'Ivoire de 1893-1980	342-351
Fabrice OULAI : Les obstacles au développement du commerce dans les comédies d'Aristophane Ve-IVe siècles av. J.-C. : causes structurelles et conjoncturelles ...	352-369
Lamine FAYE : Guerre et esclavage dans le <i>bilād al-Sūdān</i> : la légitimation d'un nexus dans les sources portugaises du XV^e siècle	370-383
Roger Sylvain BONKOUNGOU : Les difficultés de gestion des équipements marchands dans la ville de Koudougou (Burkina Faso)	384-398
Venance Kouamé GOORÉ : Gouliaga, danse guerrière namanlé en pays yôwlê : sauvegarde d'un patrimoine culturel (XVII^e–XXI^e siècle)	399-415
Félicité PAHO NYA : La représentativité des femmes dans les bureaux des confédérations syndicales des travailleurs au Cameroun pendant la période postcoloniale (1960 à nos jours) : pérennité du patriarcat ou inertie des femmes ?	416-436
Abdou IDRISSE, Alassane HASSIMI : Les dynamiques de l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires franco- arabe du Niger	437-448
Ta Narcisse TRA BI : Les funérailles en pays gouro : tradition ou modernité	449-466
Ndiouga BENGA : Maurice Guèye de Rufisque, Sénégal. Le pouvoir d'un maire dans sa ville (1925-1935)	467-482
Paul GUEU : <i>DJAMAO-DJAMO</i>, du cri de ralliement d'un groupe d'agriculteurs à Gouékangouiné dans l'ouest ivoirien au mouvement insurrectionnel en 1974.	483-499
Aboubakar TANAI : Le commerce caravanier de la cola et la transformation du pays Tem (XVIII^e-XIX^e siècles)	500-513
Nogodji Jean YEO, N'Vassoue Roseline AMANI, Manlé SOUMAHORO, Arsène DJAKO : Impacts socio-économiques de la culture de l'anacarde sur les femmes dans le département de Bouaké (centre-cote d'ivoire)	514-525
Akédi Francis DEKA : La Tidjaniyya en Côte d'Ivoire : enjeux internes et diplomatiques d'une confrérie multipolaire	526-542
Yao Séverin KRA, Yao Serge YOBOUE: Maladies et soins de santé sur la Côte de l'Or à l'époque de la traite, à l'aune des récits de voyage des XVII^e et XVIII^e siècles ...	543-557
Jacques Kouassi KOUASSI : Le rôle de l'intersubjectivité poppérienne dans le dynamisme scientifique	558-571
Fatoumata BAMBA, Achille César VAH : Islamisation et pratiques culturelles ouest africaines : le poro et le dozoya dans le nord de la Côte d'Ivoire	572-584
Liliane OGOWET : Pratique de l'évaluation pédagogique dans les disciplines scientifiques : source des violences scolaires au premier cycle du secondaire	585-602

Aboukar ABBA TCHELLOU : Conséquences sociopolitiques et économiques de la colonisation dans la partie ouest du bassin du lac Tchad à la fin du XIX^e siècle ...	603-617
Mamadou Mariame DIALLO : Le pèlerinage à La Mecque en Sénégambie (XIX^e-début du XXI^e siècle	618-631
Bienvenue Sopia AMON, Olive-Martial Kokoi ASSEU : Communication numérique et actions de développement dans deux collectivités territoriales ivoiriennes	632-654
Kouakou Daniel KOUAME : Die germanische Diplomatie im Dienste der Konfliktlösung: das Beispiel Kaiser Sigismunds während des abendländischen Schismas	655-672

Mobilité et exercice du pouvoir royal dans l'Empire songhaï (XV^e-XVI^e siècle)

Kouamé Charles Landry KOFFI

Enseignant-chercheur en histoire médiévale
Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
kofficland@yahoo.fr

Résumé

Cette étude analyse la mobilité comme mode d'exercice du pouvoir royal dans l'Empire songhaï entre le XV^e et le XVI^e siècle. À partir des chroniques soudanaises, elle montre que les déplacements des souverains, motivés par des raisons militaires, administratives, judiciaires et religieuses, et soutenus par un important dispositif humain et logistique, constituaient un instrument majeur de consolidation de l'autorité royale. Toutefois, leur usage était limité en raison de la délégation du pouvoir et leur fréquence restait faible en dehors des campagnes militaires. Par ailleurs, ces déplacements comportaient parfois des risques qui mettaient en lumière la fragilité du pouvoir monarchique. Ainsi, la mobilité apparaissait moins comme l'essence du gouvernement songhaï que comme un instrument occasionnel, révélateur à la fois de la force et des vulnérabilités de l'autorité royale.

Mots-clés : Mobilité, pouvoir royal, Empire songhaï, chroniques soudanaises

Abstract

This study analyses mobility as a mode of exercising royal power in the Songhai Empire between the 15th and 16th centuries. Drawing on Sudanese chronicles, it shows that the movements of sovereigns, motivated by military, administrative, judicial, and religious reasons, and supported by significant human and logistical resources, were a major instrument for consolidating royal authority. However, their use was limited due to the delegation of power, and their frequency remained low outside of military campaigns. Furthermore, these movements sometimes involved risks that highlighted the fragility of monarchical power. Thus, mobility appeared less as the essence of Songhai government than as an occasional instrument, revealing both the strength and vulnerabilities of royal authority.

Keywords : Mobility, royal power, Songhai Empire, Sudanese chronicles

Introduction

La mobilité des dirigeants politiques, considérée comme un mode essentiel de gouvernement, a récemment fait l'objet d'une importante synthèse. L'ouvrage collectif paru en 2019, sous la direction de S. Destephen, J. Barbier et F. Chausson, intitulé *Le gouvernement en déplacement. Pouvoir et mobilité de l'Antiquité à nos jours*, a réuni une quarantaine de contributions qui explorent cette thématique à travers divers espaces et périodes historiques. Toutefois, malgré l'ampleur et l'ambition du projet, l'Afrique y demeure largement sous-représentée. Seule une étude, consacrée à la cour mobile éthiopienne entre le XIV^e et le XVI^e siècle, s'intéresse au continent.

Or, au-delà de l'exemple éthiopien, ce mode de gouvernement s'est également manifesté dans d'autres formations politiques africaines, notamment au sein de l'Empire songhaï. Cet empire, dont la capitale était Gao, domina l'Afrique de l'ouest aux XV^e et XVI^e siècles. Il s'étendait sur plusieurs milliers de kilomètres le long du fleuve Niger, englobant une grande partie des territoires actuels du Mali, du Niger et du Bénin. La gestion d'un territoire aussi étendu supposait un dispositif impliquant la mobilité royale, autrement dit, les déplacements du souverain lui-même.

La présente étude entend prolonger la réflexion collective amorcée par l'ouvrage précité (S. Destephen, J. Barbier, F. Chausson, 2019), en prenant pour objet l'expérience songhaï. À ce jour, la mobilité des rois songhaï, envisagée dans sa relation directe avec l'exercice du pouvoir, n'a jamais fait l'objet d'une analyse systématique.

La réflexion s'articule autour de trois grandes questions : quelles motivations profondes incitaient les souverains songhaï à se déplacer ? Quels moyens humains et logistiques rendaient ces déplacements possibles ? Et quel fut l'impact réel de cette mobilité sur l'efficacité du pouvoir à l'échelle de l'empire ? L'objectif principal de cette recherche est d'analyser la mobilité des souverains comme mode d'exercice du pouvoir royal au sein de l'Empire songhaï entre le XV^e et le XVI^e siècle. Pour y parvenir, elle adopte une démarche historico-analytique fondée sur l'exploitation critique des sources disponibles, en particulier les chroniques soudanaises *Tarikh es-Soudan* et *Tarikh el-Fettach*¹. L'analyse combinera la description des faits et l'interprétation de leur portée politique. Le développement se déploiera en trois temps : la première partie examinera les raisons de la mobilité royale ; la seconde en présentera l'organisation concrète ; la troisième en évaluera les effets sur l'exercice du pouvoir au sein de l'Empire songhaï.

1. Les raisons de la mobilité des souverains songhaï

Aux XV^e et XVI^e siècles, la mobilité des souverains était dictée par des raisons diverses : militaires, administratives, judiciaires et religieuses. Bien plus que de simples déplacements, ces itinérances étaient étroitement liées à l'exercice du pouvoir royal au sein de l'Empire songhaï.

¹ A. ES SA'DI, 1981 ; M. KATI, 1913.

1.1. Les raisons militaires

La mobilité des souverains songhaï était motivée principalement par des raisons militaires. En tête de ces raisons, figuraient les campagnes militaires. Ces expéditions visaient avant tout la conquête de nouveaux territoires, la pacification des populations récemment soumises et la recherche de butin. Dans l'Empire songhaï, le roi, en sa qualité de chef suprême de l'armée, assumait la responsabilité directe de la conduite des opérations militaires. S'il arrivait que certaines campagnes soient confiées à des officiers, la règle générale voulait que les souverains songhaï dirigent eux-mêmes leurs expéditions. Sonni² Ali illustre ce phénomène. Selon le *Tarikh el-Fettach*, il consacra tout son règne qui dura de 1464 à 1492 à mener des expéditions guerrières³. A. Konaré Ba (1977 : 74) a dénombré dans les chroniques de Tombouctou un total de près de 30 expéditions attribuées à ce souverain. Après lui, d'autres souverains comme Askia⁴ Mohammed, Askia Mohammed-Bouankan et Askia Daoud ont également effectué personnellement de nombreuses campagnes militaires au cours de leur règne.

Faire face aux menaces internes ou externes représentait un impératif militaire qui a également poussé les monarques à se déplacer. La défense de l'État était en effet perçue comme un devoir royal fondamental. Le *Tarikh es-Soudan* évoque cette exigence en affirmant : « On dit qu'un prince (un souverain) qui n'est pas en état de défendre ses États ne mérite pas d'y régner »⁵. Les menaces internes prenaient la forme de révoltes ou de rébellions. Face à ces contestations de leur autorité, les souverains n'hésitaient pas à prendre la tête de leur armée pour y apporter une réponse militaire décisive. Ainsi, Askia Moussa dut sortir deux fois de son palais pour faire face à deux rébellions. La première fois, en 1528-1529, il se rendit à la tête de ses troupes entre Akakal et Kabara pour aller affronter ses frères menés par le Kourmina-Fari⁶ Otsman-Youbabo, qui avaient entrepris de marcher sur Gao⁷. La seconde fois, le 12 avril 1531, il se rendit dans le village de Mansoura pour livrer bataille à ses frères conjurés, qui avaient tenté la veille de l'assassiner⁸. De même, Askia Mohammed Benkan, lors de la révolte menée

² Titre dynastique.

³ M. KATI, 1913 : 85.

⁴ Titre dynastique.

⁵ A. ES-SA'DI, 1981 : 17.

⁶ Le gouverneur de la province occidentale du Kourmina.

⁷ A. ES-SA'DI, 1981 : 136-138.

⁸ *Ibid.* : 142-144.

contre lui par ses cousins, fils d'Askia Mohammed, ayant à leur tête le Kourmina-Fari Ousman, alla leur livrer bataille entre Kabara et Aldiéfé⁹. Par ailleurs, en 1588, lorsque le Balama¹⁰ Sadeq entreprit de marcher sur Gao à la tête d'une armée nombreuse afin de renverser Askia Mohammed Bani ou Bano du trône, ce dernier, malgré son inquiétude, sortit de la capitale pour se porter à la rencontre de l'ennemi¹¹. Enfin, Ishaq II, qui succéda immédiatement à Askia Mohammed Bani à la suite de la mort subite de ce dernier le 9 avril 1588, fut contraint de marcher contre le Balama Sadeq, lequel persistait dans son ambition de s'emparer du pouvoir et s'était déjà rapproché de Gao¹².

Quant aux menaces externes, elles se manifestaient par des attaques armées orchestrées par des forces étrangères contre l'Empire songhaï. Ces situations exigeaient également la mobilité des monarques pour y faire face. En 1483, Sonni Ali se trouvait dans un endroit appelé Chan-Fenech lorsqu'il apprit que le roi du Mossi projetait de l'attaquer avec ses troupes. Il alla alors à la rencontre de cet adversaire et le combattit à Djiniki-To'oï, un bourg situé près de la ville de Kobi, en arrière du fleuve Niger¹³. Également, en 1591, lorsque l'armée marocaine vint attaquer l'Empire songhaï, Askia Ishaq II dirigea personnellement les troupes songhaï qui affrontèrent les Marocains à Tondibi¹⁴.

1.2. Les raisons administratives et judiciaires

Sur le plan administratif, les déplacements du monarque visaient d'abord à s'assurer du respect de son autorité et de l'application effective de ses décisions, en particulier dans les zones d'où émanaient des résistances locales. Certaines autorités, en particulier religieuses, avaient acquis une influence telle qu'elles pouvaient aller jusqu'à défier les ordres du roi. Ce fut notamment le cas à Tombouctou, où le cadî¹⁵ Mahmoud n'hésita pas à repousser, frapper et chasser les envoyés d'Askia Mohammed venus exécuter ses instructions. Cette insubordination poussa le souverain à intervenir personnellement. Partant pour une expédition, il se rendit à

⁹ M. KATI, 1913 : 159.

¹⁰ Le chef militaire résident à Kabara.

¹¹ A. ES-SA'DI, 1981 : 196-199.

¹² M. KATI, 1913 : 246

¹³ A. ES-SA'DI, 1981 : 114-115.

¹⁴ A. ES-SA'DI, 1981 : 219 ; M. KATI, 1913 : 263.

¹⁵ Le juge musulman.

Tombouctou et fit appeler le *cadi* par son conseiller pour lui exprimer de vive voix son mécontentement¹⁶.

Ces déplacements répondaient aussi à la nécessité pour le souverain d'exercer un contrôle direct sur l'administration de l'empire. Les tournées d'inspection et les supervisions sur le terrain visaient à évaluer la gestion locale et à corriger les éventuels dysfonctionnements. Ainsi, Askia Daoud se rendit à Djenné, où il réprimanda le chef de la ville, El-Amin, pour son manque de vigilance dans la surveillance du district¹⁷. Ces voyages étaient aussi l'occasion de procéder à des investitures ou de réorganiser l'appareil administratif. En janvier 1579, parti de Gao, Askia Daoud se rendit à Tombouctou puis à Tendirma, où il investit son fils El-Hadj des fonctions de Fari-mondzo¹⁸ et conféra les pleins pouvoirs sur la contrée occidentale à un autre de ses fils, le Kourmina-Fari Mohammed Benkan¹⁹.

Sur le plan judiciaire, la mobilité royale répondait au devoir du souverain d'assurer la justice royale dans l'ensemble de l'empire. En effet, le système judiciaire songhaï reposait sur deux juridictions complémentaires : la justice royale, placée sous l'autorité directe du monarque, et la justice religieuse confiée au *cadi*, juge musulman suprême (N.G. Kodjo, 1971 : 83). Pour assurer la bonne application des lois, garantir l'impartialité des jugements et protéger les populations contre les abus des élites locales, le roi était amené à se déplacer lui-même sur le terrain. C'est dans cet esprit qu'Askia Ishaq justifia son déplacement à Djenné, déclarant agir « pour le bien de la contrée et dans l'intérêt des fidèles ». Il entendait notamment identifier les auteurs des « vexations à l'égard des musulmans et ceux qui oppriment les habitants de cette ville »²⁰.

1.3. Les considérations religieuses

Des considérations religieuses liées à l'islam ont influencé également les déplacements des rois songhaï. L'islam était pratiqué par les Songhaï depuis le XI^e siècle. Ce sont les commerçants arabo-berbères venus d'Afrique du Nord pour faire le commerce qui l'ont introduit dans la vallée du Niger (S.M. Cissoko, 1975 : 181). Le premier souverain songhaï à

¹⁶ M. KATI, 1913 : 115-117.

¹⁷ A. ES-SA'DI, 1981 : 172.

¹⁸ Inspecteur des cultures.

¹⁹ A. ES-SA'DI, 1981 : 180-181.

²⁰ M. KATI, 1913 : 166-167.

s'être converti à cette religion était Za-Kosoï en 1009-1010²¹. Aux XV^e et XVI^e siècles, l'islam occupait une place centrale dans la monarchie songhaï, exerçant une influence profonde sur la vie politique comme sur la vie sociale.

Parmi les motivations religieuses des déplacements royaux figurait le pèlerinage à La Mecque ou *hajj*, l'un des cinq piliers de l'islam. Ce devoir, prescrit à tout croyant disposant des moyens nécessaires, fut accompli par Askia Mohammed en 1496-1497. Ce voyage répondait à la fois à une exigence spirituelle, l'accomplissement d'un acte de foi majeur, et à une stratégie politique : légitimer un pouvoir récemment conquis en l'inscrivant dans le cadre de la foi musulmane.

La guerre sainte, ou *jihad*, constituait également un autre motif religieux de la mobilité royale. Elle visait à contraindre les peuples païens à se convertir à l'islam. Selon J.-L. Triaud (1973 :172), la guerre sainte était considérée comme « le devoir de tout musulman, notamment lorsqu'il s'agit d'un souverain régnant ». C'est dans cette perspective qu'Askia Mohammed, soucieux d'affirmer son rôle de défenseur de l'islam, entreprit une guerre sainte contre le royaume mossi du Yatenga en 1497-1498²².

Par ailleurs, la volonté de rencontrer et d'honorer des personnalités religieuses influentes, telles que les oulémas²³, les cadis et les chérifs²⁴ motivait également ces déplacements. Les souverains cherchaient ainsi à obtenir leur soutien, à bénéficier de leur prestige et à renforcer l'alliance entre pouvoir politique et autorité religieuse. Par exemple, lorsque le chérif Es-Seqli arriva à Tombouctou depuis La Mecque, Askia Mohammed fit le voyage de Gao pour l'accueillir et lui offrir des présents en signe d'hospitalité²⁵. Par la suite, désirant garder le chérif à ses côtés, il alla le chercher personnellement pour l'installer dans l'un des bâtiments de son palais à Gao²⁶. De même, pour témoigner sa vénération à l'ouléma Mohammed Toulé, Askia Mohammed se déplaça avec lui pour lui faire don de biens rencontrés en chemin, appartenant aux trois castes des Diam-Ouali, des Diam-Téné et des Sorobanna ainsi que de l'usufruit des terres traversées qui n'appartenaient pas à ces castes²⁷. De son côté, Askia

²¹ A. ES-SA'DI, 1981 : 5

²² *Ibid.* : 121.

²³ Les érudits musulmans.

²⁴ Les descendants du prophète Mohammed.

²⁵ M. KATI, 1913 : 30.

²⁶ *Ibid.* : 37-38.

²⁷ *Ibid.* : 53.

Ishaq qui revenait de l'expédition contre Ta'ba, arriva au port de Kabara d'où il se rendit à Tombouctou pour saluer le cadî Mahmoud, afin de manifester son respect pour ce dernier²⁸.

Enfin, le respect d'une coutume en vigueur dans l'Empire songhaï consistant à l'accueil des pèlerins revenant de La Mecque, est à prendre en compte parmi les considérations religieuses qui motivaient la mobilité royale. Selon cette coutume, lorsque les pèlerins entraient dans la ville de Gao après avoir obtenu l'autorisation du souverain, celui-ci se portait personnellement à leur rencontre, leur offrant des costumes et des vêtements, et sollicitant leurs prières et les bénédictions divines dont ils avaient été comblés²⁹.

Ainsi, les déplacements des souverains songhaï répondaient à des exigences multiples, indissociables de l'exercice du pouvoir royal. Il convient à présent d'examiner la manière dont ces déplacements étaient organisés sur le plan pratique.

2. L'organisation pratique des déplacements royaux

Les déplacements des monarques songhaï répondaient à une organisation rigoureuse, propre à la dignité royale. Cette organisation se distinguait clairement de celle des sujets et des voyageurs ordinaires. Elle s'articulait autour de trois éléments essentiels : le cortège qui accompagnait le roi, les moyens de déplacement utilisés, et le système de résidences et d'approvisionnement destiné à soutenir sa mobilité.

2.1. Le cortège royal

Les souverains songhaï ne se déplaçaient jamais seuls dans l'exercice de leurs fonctions. Munis des attributs du pouvoir monarchique³⁰, ils étaient toujours à la tête d'un cortège remarquable, véritable reflet de leur puissance et de leur majesté. Ce cortège réunissait une grande diversité de personnes, dont la position dépendait du rang social, des fonctions exercées et de la proximité avec le monarque. Les membres de cet entourage peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, chacune jouant un rôle bien défini dans l'accompagnement du roi. Il convient toutefois de préciser que cette classification ne reflète pas une hiérarchie rigoureuse, les sources disponibles ne permettant pas de l'établir avec certitude.

²⁸ A. ES-SA'DI, 1981 : 160.

²⁹ M. KATI, 1913 : 204-205.

³⁰ Les attributs du pouvoir monarchique songhaï comprenaient traditionnellement les douze étendards, le tambour royal, le *din-toûri*, un tison éteint provenant du premier feu allumé dans le pays, le trésor royal et les chevaux de la couronne. À cela s'ajoutaient également un boubou, un bonnet, un turban, un sabre et un anneau, que rapporta Askia Mohammed de son pèlerinage (K.C.L. Koffi, 2024, p. 28.).

La première de ces catégories regroupait les membres de la cour royale. On y distinguait d'abord le personnel attaché directement au service du roi. Ce groupe comprenait plusieurs titulaires de fonctions officielles identifiés grâce au *Tarikh el-Fettach*. Le Bareï-koï³¹ veillait au strict respect des règles de préséance, tant à l'intérieur du palais que lors des déplacements royaux. Le Hou-kokoreï-koï ou Hou-koura-koï³² supervisait les serviteurs, généralement des esclaves, chargés des tâches domestiques. Le Goreï-farma³³ était un personnage indispensable lors des expéditions du roi, notamment pour l'installation des camps, comme le souligne N.G. Kodjo (1971 : 77). Enfin, le Ouandou, interprète et porte-parole, était l'unique intermédiaire par qui les sujets devaient s'adresser au souverain lors des audiences royales.

Outre ces titulaires de fonctions officielles, d'autres membres du service royal accompagnaient également le monarque. Parmi eux, on trouvait des hommes dont le rôle était de marcher de part et d'autre de son cheval en tenant la selle³⁴, ainsi que des estafiers chargés de conduire les chevaux lorsque le roi se déplaçait à dos de chameau et, en cas de combat, d'immobiliser ces montures pour permettre aux soldats de monter à cheval³⁵. On comptait aussi des musiciens, parmi lesquels des joueurs de *fotorifo* et de *gabtanda*³⁶, qui précédaient le souverain, ainsi que des eunuques chargés de veiller à ses besoins personnels et d'assurer son confort quotidien.

Une autre composante de la cour dans le cortège était constituée des membres de la famille royale, au premier rang desquels figuraient les fils du roi. Héritiers potentiels, ils accompagnaient leur père pour le soutenir et pour se former à l'exercice du pouvoir. Leur présence est attestée à plusieurs reprises : Moussa, le fils aîné d'Askia Mohammed, prit part à son pèlerinage à La Mecque³⁷ ; le même souverain était suivi d'une centaine de ses fils lors de son expédition contre les habitants du Bergo³⁸ ; et Mohammed ben Askia Moussa était avec son père lorsque ce dernier partit affronter les rebelles dirigés par le Kourmina-Fari Otsman³⁹. Par

³¹ Le chef du protocole, le maître des cérémonies.

³² Le chef des eunuques du palais ou l'intendant général du palais.

³³ Le maître du camp ou préposé au logement et à l'installation.

³⁴ M. KATI, 1913 : 210.

³⁵ JEAN-LEON L'AFRICAIN, 1956 : 468.

³⁶ Le *fotorifo* et le *gabtanda* sont deux instruments de musique. Le premier ressemble à une trompette et le second est un tambour de son plus grave que les tambours ordinaires. (M. KATI, 1913 : 158)

³⁷ A. ES-SA'DI, 1981 : 119.

³⁸ M. KATI, 1913 : 133-134.

³⁹ A. ES-SA'DI, 1981 : 139.

ailleurs, bien que les sources soient plus discrètes à ce sujet, il semble que certaines épouses de souverains les accompagnaient même lors de campagnes militaires, jouant un rôle de soutien moral. À titre d'exemple, la femme d'Askia Daoud était présente à ses côtés lors de sa campagne contre les Arabes de la région d'Atarama⁴⁰.

La deuxième catégorie rassemblait les guerriers de l'armée impériale. Leur présence au sein du cortège royal répondait avant tout à protéger le souverain, mais elle servait aussi à manifester sa puissance militaire. En temps de paix, cette escorte se limitait le plus souvent à la garde personnelle du roi, appelée *Souna*, un corps d'élite composé de quatre-vingt-neuf guerriers⁴¹. En revanche, lors des campagnes militaires ou en temps de conflit, le souverain se déplaçait à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse, réunissant à la fois les troupes permanente stationnées à Gao et des contingents provinciaux envoyées par les gouverneurs. Ainsi, Askia Ishaq II alla affronter l'armée marocaine à la tête d'une force considérable de 12 500 cavaliers et 30 000 fantassins⁴².

La troisième catégorie comprenait les membres du gouvernement royal, notamment les ministres et les gouverneurs de provinces. Ces hauts dignitaires assistaient le souverain dans la conduite des affaires de l'empire, tant pour les questions administratives que lors des opérations militaires. Les *Tarikh* évoquent plusieurs de ces personnages influents qui accompagnaient régulièrement le roi. Parmi les ministres, on distinguait le Hi-koï⁴³, qui jouait également un rôle militaire de premier plan, ainsi que le secrétaire du roi. D'après S.M. Cissoko (1975 : 104), ce dernier remplissait le rôle de chancelier, responsable de la correspondance officielle, de la rédaction et de la mise en œuvre des actes impériaux. Du côté des gouverneurs de provinces, deux dignitaires se distinguaient par leur importance : le Kourmina-fari, considéré depuis Askia Mohammed comme le plus haut personnage de l'empire après le monarque, et le Dendi-fari⁴⁴. Les gouverneurs de provinces cumulaient les fonctions civiles et militaires, dirigeant l'administration locale tout en commandant les troupes stationnées sur leurs territoires.

Enfin, la dernière catégorie était constituée des oulémas. Spécialistes du droit islamique et de la théologie, ils incarnaient l'autorité spirituelle et occupaient une place importante dans la société songhaï, particulièrement sous la dynastie des Askia. Leur présence aux côtés du

⁴⁰ A. ES-SA'DI, 1981 : 178.

⁴¹ M. KATI, 1913 : 265.

⁴² A. ES-SA'DI, 1981 : 219.

⁴³ Le chef de la flottille.

⁴⁴ Gouverneur de la province orientale du Dendi.

souverain lors des déplacements importants traduisait la volonté de ce dernier de gouverner conformément aux principes de l'islam. Les oulémas offraient non seulement un appui spirituel au monarque, mais ils contribuaient aussi à la légitimation de ses initiatives, en garantissant leur conformité aux normes religieuses. Ainsi, lors de son pèlerinage à La Mecque, Askia Mohammed s'entoura de sept éminents oulémas issus de Gao⁴⁵. De même, il emmena avec lui l'ouléma Salih Diawara pour l'aider à faire de son expédition contre le sultan du Mossi une guerre sainte (*jihad*)⁴⁶.

2.2. Les moyens de déplacement

Les moyens de déplacement constituaient un élément essentiel de la mobilité royale. Ils conditionnaient la rapidité, la portée et l'efficacité des déplacements des souverains songhaï. Ceux-ci utilisaient principalement trois types de moyens, adaptés à leur environnement géographique et à leurs besoins politiques ou militaires.

Le cheval était sans conteste la monture par excellence de la monarchie songhaï. Bien plus qu'un simple moyen de transport, il était, comme l'a souligné J.C. Dédé (2021 : 75), un symbole important du pouvoir royal. Privilégié pour les déplacements rapides et les opérations militaires, le cheval permettait la formation d'une redoutable cavalerie, pilier du pouvoir militaire des souverains. Il y avait certes des chevaux soudanais de petites tailles, mais le souverain préférait ceux importés d'Afrique du Nord, dont il était l'acheteur prioritaire⁴⁷.

Le chameau constituait le deuxième moyen de déplacement. Adapté aux déplacements dans les zones désertiques et semi-désertiques, il permettait de couvrir de longues distances dans la région sahélo-saharienne où se trouvait l'Empire songhaï tout en transportant hommes et lourdes charges. D'après Jean-Léon l'Africain, le chameau n'était pas une monture de combat, mais il était surtout utilisé par le souverain songhaï lors de ses visites dans les différentes villes de l'empire. Il écrit notamment : « Quand le roi va d'une ville à l'autre avec les gens de sa cour, il monte à chameau et les chevaux sont conduits en main par les estafiers. S'il faut combattre, les estafiers entravent les chameaux et tous les soldats montent à cheval. »⁴⁸

Enfin, la pirogue était le troisième moyen de déplacement. Elle permettait de naviguer sur le Niger, de Gao jusqu'au Macina. Le souverain songhaï avait sa propre flotte comptant de

⁴⁵ M. KATI, 1913 : 25-26 ; 125-126.

⁴⁶ A. ES-SA'DI, 1981 : 121-122.

⁴⁷ JEAN-LEON L'AFRICAIN, 1956 : 468.

⁴⁸ *Ibid.* : 468.

nombreuses pirogues. En 1591, il possédait à Gao plus de quatre cents embarcations, appelées *kanta*, ainsi que plus de mille grandes pirogues⁴⁹. Ces moyens de navigation ne servaient pas uniquement au transport des troupes et des bagages ; ils étaient de véritables outils de guerre, comme en témoignent les sièges de Djenné et d'Anganda menés par Sonni Ali à l'aide de quatre cents et deux cents pirogues respectivement⁵⁰.

2.3. Les lieux de résidence et l'approvisionnement

La mobilité royale reposait sur un réseau de résidences et un système d'approvisionnement en ressources, tous deux soigneusement organisés. Ces dispositifs étaient essentiels au bon déroulement des déplacements et à l'efficacité de l'exercice du pouvoir en mouvement.

Les souverains songhaï disposaient d'abord de résidences royales permanentes, réparties stratégiquement le long du fleuve Niger, axe vital de communication et de contrôle politique. Ces résidences jouaient un rôle essentiel non seulement comme lieux d'hébergement du souverain, mais aussi comme centres de pouvoir temporaire. Le roi en déplacement pouvait y exercer ses fonctions, y tenir audiences, et y prendre des décisions pour la gouvernance de l'empire, comme il l'aurait fait à Gao, sa capitale. Le *Tarikh el-Fettach* en identifie trois : la première se trouvait à Koukiya, l'ancienne capitale des Songhaï située sur la rive est du fleuve Niger, à environ 150 kilomètres en aval de Gao ; la deuxième, appelée Tila, se trouvait à l'est de Kabara, le port de Tombouctou ; la dernière se situait à Ouara dans la province de Dirma, plus précisément sur la rive droite du fleuve Niger à une vingtaine de kilomètres au nord du lac Débo⁵¹. Il est à noter que celle de Kabara semble avoir été un camp fortifié (J. C. Dédé, 2023 : 33). Bien que l'on ne sache pas avec certitude qui les a construites, il semble que ce soit Sonni Ali, fondateur de l'empire, qui les a érigées en résidences secondaires des rois de l'Empire songhaï.

À côté de ces résidences fixes, le roi recourait aussi à des camps provisoires. Il s'agissait d'infrastructures temporaires où il s'installait fréquemment avec ses accompagnants lors des campagnes militaires ou des déplacements prolongés. Ces campements étaient constitués de

⁴⁹ M. KATI, 1913 : 270.

⁵⁰ M. KATI, 1913 : 97 et 255.

⁵¹ *Ibid.* : 85. Une étude approfondie de ces résidences royales a été menée par J.C. Dédé dans un article. Il a réalisé une carte qui permet de visualiser leur localisation (J.C. Dédé, 2023 : 33).

tentes dressées⁵². Ils étaient organisés de manière à assurer la sécurité, le confort relatif et la continuité de l'exercice du pouvoir en dehors des infrastructures permanentes.

Assurer l'approvisionnement du souverain et de sa suite représentait un enjeu majeur, car la mobilité du roi entraînait des besoins considérables en vivres et en eau. Même si les sources demeurent lacunaires à ce sujet, elles permettent de distinguer les grandes lignes d'un système d'intendance bien rodé. Avant tout départ, des réserves de nourriture et d'eau étaient rassemblées à Gao, la capitale, pour subvenir aux besoins du roi et de son entourage pendant une première étape du voyage⁵³. Ensuite, le relais était pris par les gouverneurs des provinces traversées, qui avaient le devoir d'assurer l'accueil et le ravitaillement du cortège royal. Cette pratique, désignée par le terme d'hospitalité⁵⁴, n'était pas seulement une marque de loyauté : elle constituait une véritable obligation politique. Offrir au roi le gîte, la nourriture et les présents nécessaires faisait partie des devoirs des élites locales envers la monarchie.

Ainsi, la mobilité des souverains songhaï reflète une organisation rigoureuse et une majesté incontestée. Cette mobilité avait un impact sur l'exercice du pouvoir royal qui mérite d'être examiné.

3. L'impact de la mobilité sur l'exercice du pouvoir royal

La mobilité des souverains songhaï exerçait une influence ambivalente sur l'exercice du pouvoir royal. D'un côté, elle consolidait l'autorité du monarque ; de l'autre, elle comportait des limites et faisait peser des dangers sur l'exercice du pouvoir royal.

3.1. Un instrument de consolidation de l'autorité royale

La mobilité des souverains songhaï fut un moyen indéniable de consolidation de l'autorité royale. En conduisant personnellement leurs armées lors des campagnes, ils remportaient des victoires qui non seulement renforçaient leur stature de chefs guerriers mais légitimaient également leur autorité aux yeux des élites ainsi que du peuple. Ces déplacements leur permettaient d'étendre leur pouvoir par l'expansion territoriale, comme le montrent les conquêtes de Sonni Ali⁵⁵. Ils assuraient aussi la défense du territoire contre des menaces

⁵² M. KATI, 1913 : 202 et 240.

⁵³ M. KATI, 1913 : 240.

⁵⁴ *Ibid.* : 140.

⁵⁵ A. ES-SA'DI, 1981 : 12 ; M. KATI, 1913 : 82.

extérieures, à l'instar de Sonni Ali repoussant le roi des Mossi⁵⁶. Par ailleurs, ces campagnes militaires favorisaient l'accroissement des ressources de la couronne indispensables à la gouvernance, grâce à l'acquisition de butins (tributs, captifs, bétail), comme lors des expéditions d'Askia Ismaïl dans le Gourma ou d'Askia Daoud au Ouagadou⁵⁷. Enfin, ces déplacements permettaient de maintenir et d'affirmer l'autorité royale par la répression des oppositions internes, en témoignent les interventions d'Askia Moussa contre le Kourmina-Fari Otsman-Youbabo, d'Askia Mohammed Benkan contre le Kourmina-Fari Ousman ou d'Askia Ishaq II contre le Balama Mohammed Es-Sadeq⁵⁸. Les succès militaires obtenus grâce à la mobilité renforçaient considérablement le prestige des monarques, consolidant leur image de chefs incontestés.

Mais au-delà des victoires militaires, cette mobilité offrait aux souverains la possibilité de garder la main sur l'administration et la justice. En se déplaçant, ils pouvaient rencontrer les gouverneurs et les chefs locaux, vérifier leur fidélité, et intervenir si nécessaire. Comme Askia Daoud, qui s'était rendu à Djenné pour rappeler à l'ordre le chef de la ville avant d'aller à Tendirma organiser une investiture et une réforme administrative, les souverains renforçaient par leur présence même l'autorité qu'ils exerçaient sur l'ensemble de l'empire. Sur le plan judiciaire, ces déplacements permettaient aussi aux souverains de rendre justice en personne, ce qui leur donnait un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre et de l'équité à travers tout l'empire. Par cette capacité à rendre la justice en personne, ils incarnaient la figure du « père de son peuple » (S.M. Cissoko, 1987 : 227), ce qui augmentait leur popularité et leur légitimité auprès du peuple.

Enfin, la mobilité royale jouait un rôle clé dans la consolidation de l'autorité à travers la religion musulmane. Ces déplacements à vocation spirituelle, permettaient aux souverains de renforcer leur légitimité politique en se positionnant comme protecteurs et promoteurs de l'islam. Askia Mohammed, par exemple, incarne parfaitement cette synergie entre pouvoir temporel et autorité religieuse. Son pèlerinage à La Mecque n'était pas seulement un acte de piété, mais un véritable geste politique. Il accomplit les rites du *hadj*, visita les lieux saints et rencontra des figures religieuses prestigieuses. Par ces actions, il affirma son engagement envers l'islam et obtint également du quatorzième calife abbasside d'Égypte l'investiture en

⁵⁶ A. ES-SA'DI, 1981 : 115.

⁵⁷ A. ES-SA'DI, 1981 : 156-157 ; M. KATI, 1913 : 218.

⁵⁸ A. ES-SA'DI, 1981 : 138, 204 ; M. KATI, 1913 : 159.

tant que son lieutenant, recevant ainsi le titre de calife pour le pays du Songhaï⁵⁹. Ce pèlerinage servit ainsi à légitimer le pouvoir qu'il avait usurpé, dans un cadre islamique. Par ailleurs, les déplacements royaux à l'intérieur de l'empire permettaient aux souverains de renforcer leurs liens avec les élites religieuses, ce qui leur offrait le soutien de ces élites dans l'exercice de leur pouvoir. En outre, l'implication des souverains dans les pratiques religieuses collectives lors de leurs déplacements, telles que les prières en commun ou le rituel d'accueil des pèlerins revenant de La Mecque, sacralisait leur autorité et leur conférait le statut de garants de la foi musulmane.

3.2. Les limites de la mobilité royale et ses risques pour l'exercice du pouvoir

Les limites significatives de la mobilité royale pour l'exercice du pouvoir étaient doubles. La première réside dans le fait qu'elle n'était pas essentielle à la continuité du gouvernement. En effet, dans l'Empire songhaï, si le pouvoir était centralisé entre les mains du souverain comme l'a souligné S.M. Cissoko (1975 : 75), son exercice quotidien reposait essentiellement sur un système de délégation bien structuré : des agents hiérarchisés assuraient la gestion centrale et provinciale, tandis que des cadis rendaient la justice musulmane dans chaque ville. Par ailleurs, des messagers étaient missionnés pour transmettre rapidement les ordres royaux à travers le territoire. Cette organisation garantissait la permanence du gouvernement même en l'absence du roi. Ainsi, la mobilité du souverain n'était pas une condition indispensable au fonctionnement du pouvoir impérial, car les structures administratives et judiciaires permettaient d'assurer la continuité de l'autorité royale depuis la capitale.

La seconde limite de la mobilité royale concerne sa faible fréquence en dehors des campagnes militaires. Les souverains songhaï ne parcouraient généralement pas l'ensemble des provinces de leur vaste empire. Les tournées à visée administrative ou judiciaire semblent avoir été exceptionnelles, ce qui explique sans doute pourquoi les *Tarikh* en font très peu mention. Cette rareté des déplacements montre que la mobilité n'était pas un élément systématique de l'exercice du pouvoir royal. L'absence de déplacements réguliers du roi vers ses sujets était toutefois compensée par le mouvement inverse : ce sont eux qui se rendaient à Gao, pour présenter leurs doléances lors des audiences royales tenues dans le palais. Lorsque les gouverneurs des provinces ou les dignitaires religieux ne pouvaient pas se déplacer personnellement, ils envoyaient des messagers chargés de transmettre informations et requêtes. Par ailleurs, les souverains cherchaient à limiter leurs déplacements afin d'éviter que leur

⁵⁹ A. ES-SA'DI, 1981 : 120.

présence, accompagnée de leur cortège, ne perturbe les activités socioéconomiques des villes visitées (J.C. Dédé, 2023 : 34).

Si la mobilité royale apparaissait ainsi limitée dans son importance pour la continuité du gouvernement et son usage, elle n'en demeurait pas moins périlleuse lorsque le souverain décidait de se déplacer. Ces déplacements, loin de renforcer toujours le pouvoir, pouvaient au contraire l'exposer à des menaces multiples.

En effet, les déplacements augmentaient la vulnérabilité physique des monarques face aux accidents ou aux maladies, ce qui pouvait conduire à des interruptions brutales du pouvoir. Ces événements illustrent bien cette réalité : Sonni Ali trouva la mort alors qu'il revenait d'une expédition dans le Gourma, emporté par un torrent appelé Koni ; Askia Ishaq contracta, à Koukiya, une maladie à laquelle il finit par succomber dans cette localité ; Askia Mohammed Bano, qui était parti pour mater la rébellion du Balama Es-Sadeq, mourut brusquement dans son camp, probablement à cause de sa surcharge physique et de la chaleur⁶⁰. Ces décès en déplacement créaient un vide de pouvoir immédiat, souvent source de crises successorales.

Les déplacements royaux exposaient également les souverains à des menaces politiques internes. Loin de leur capitale, ils devenaient vulnérables aux complots et aux ambitions de leurs proches. Ces menaces sont loin d'être anecdotiques : Askia Moussa fut tué à Mansoura en affrontant ses frères conjurés ; Askia Mohammed Benkan, se rendant en expédition, fut destitué dans cette même localité de Mansoura par le gouverneur du Dendi ; Askia Ishaq, quant à lui, échappa de justesse à une tentative d'assassinat de la part du gouverneur du Kourmina au port de Kabara⁶¹. Ces événements troublaient l'exercice normal du pouvoir en déstabilisant la figure centrale de l'empire.

De plus, la mobilité guerrière ne garantissait pas toujours des succès, et les échecs militaires infligeaient un coup sévère au prestige royal et à la reconnaissance de son autorité. Ainsi, Askia Mohammed ne parvint pas à mater la révolte de son vassal Kanta, le chef de Liki, qui cessa dès lors de reconnaître son autorité⁶². Plus tard, Askia Mohammed Benkan, voulant ramener de force Kanta sous la souveraineté de la monarchie songhaï n'y parvint pas, car il fut défait à son tour à Ouantarmasa de façon si humiliante qu'il exprima lui-même sa crainte des

⁶⁰ A. ES-SA'DI, 1981 : 116, 162 et 199.

⁶¹ *Ibid.* : 143-145, 150-151 et 160.

⁶² *Ibid.* : 129-130.

moqueries du peuple, en particulier à Tombouctou⁶³. Ces revers culminèrent avec la défaite finale de l'Empire songhaï face à l'armée marocaine, précipitée par la fuite d'Askia Ishaq II sur le champ de bataille, ce qui entraîna l'effondrement de son armée et, par extension, la chute de l'empire⁶⁴. Les revers militaires des souverains lors de leurs déplacements sapèrent leur légitimité et leur contrôle sur leur empire.

Enfin, ces déplacements mettaient parfois en lumière les limites de l'autorité royale face aux pouvoirs locaux, notamment religieux. Loin d'assurer une soumission automatique, la présence des monarques pouvait les confronter à une opposition directe. Askia Mohammed, par exemple, échoua à imposer son autorité à Tombouctou face au *cadi* de la ville, qui lui rappela une ancienne demande de protection spirituelle pour justifier son attitude⁶⁵. De même, lors d'un séjour à Djenné où il entendait exercer la justice royale, Askia Ishaq se vit publiquement accusé par le *cadi* local d'être le principal oppresseur du peuple, entraînant un désaveu clair devant la foule. En réaction, Askia Ishaq ne fit que « manifester autre chose que de la soumission, de l'humilité et du respect [...] Après quoi, il retourna à son campement en pleurant si fort que les larmes coulaient à flots de ses yeux. »⁶⁶. La légitimité d'Askia Ishaq à rendre la justice fut ainsi publiquement remise en cause par le *cadi* de Djenné. Ces incidents montrent que la mobilité royale ne garantissait pas l'exercice effectif du pouvoir, exposant au contraire les faiblesses des souverains face à des autorités locales contestataires.

En somme, si la mobilité royale pouvait potentiellement renforcer l'autorité, elle se révélait limitée tant par sa fréquence que par sa portée, tout en comportant des risques importants susceptibles de compromettre l'exercice effectif du pouvoir.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que la mobilité des souverains dans l'Empire songhaï entre le XV^e et le XVI^e siècle apparaît comme un mode d'exercice du pouvoir à la fois stratégique, limité et risqué. Répondant à des motivations militaires, administratives, judiciaires et religieuses, et soigneusement organisée autour d'un important dispositif humain et logistique reflétant la majesté et la puissance de la monarchie songhaï, elle a joué un rôle indéniable dans la consolidation de l'autorité royale. Elle permit notamment aux rois non

⁶³ *Ibid.* : 146-147.

⁶⁴ M. KATI, 1913 : 265.

⁶⁵ M. KATI, 1913 : 115-117.

⁶⁶ *Ibid.* : 167-168.

seulement de conduire avec succès des campagnes militaires et de réprimer des opposants, mais aussi d'assurer un contrôle administratif et judiciaire direct, et de renforcer la légitimité du pouvoir par la religion musulmane. Toutefois, cette pratique demeurait limitée, tant par son importance restreinte dans la continuité du gouvernement que par sa faible fréquence en dehors des campagnes militaires. Les rois gouvernaient principalement depuis le palais de Gao en s'appuyant sur un réseau d'agents, de cadis et de messagers, ce qui réduisait la nécessité de déplacements fréquents. De plus, ces déplacements exposaient les souverains à des risques importants, tels que les maladies, les complots, les défaites militaires ou les tensions avec les pouvoirs religieux locaux, qui révélaient la fragilité de l'autorité monarchique. Ainsi, la mobilité royale, loin d'être l'essence du gouvernement songhaï, se révèle comme un instrument occasionnel de domination et de représentation du pouvoir, révélateur à la fois de sa force et de ses limites.

Références bibliographiques

1. Sources

ES-SA'DI Abderrahmane, 1981, *Tarikh es-Soudan*, trad. O. Houdas, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.

JEAN-LEON L'AFRICAIN, 1956, *Description de l'Afrique*, 2 vol., Nouvelle édition traduite de l'Italien par A. Épaulard, Th. Monod, H. Lhote et R. Mauny, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve.

KATI Mahmoud, 1913, *Tarikh el-Fettach*, trad. O. Houdas et M. Delafosse, Paris, Ernest Leroux.

2. Bibliographie

CISSOKO Sékéné Mody, 1975, *Tombouctou et l'Empire songhay*, Abidjan/Dakar, NEA.

CISSOKO Sékéné Mody, 1987, « Les Songhay du XIIe au XVIe siècle », dans : Djibril Tamsir NIANE (dir.), *Histoire générale de l'Afrique. Tome IV : L'Afrique du XIIe au XVIe siècle*, Paris, Éditions UNESCO, p. 213-235.

DÉDÉ Jean-Charles, 2021, « Figuration et mise en scène du pouvoir monarchique songhoy sous Askia Mohammed Silla (1493-1528) », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n° 7, vol. 1, p. 61-85.

DÉDÉ Jean-Charles, 2023, « Contribution à l'histoire de l'empire Songhoy : lieux et espaces liturgiques du pouvoir monarchique (1464-1591) », *Revue Ingénierie Culturelle*, n° 12, vol. 1, p. 25-42.

DESTEPHEN Sylvain, BARBIER Josiane, CHAUSSON François, 2019 (dir.), *Le gouvernement en déplacement. Pouvoir et mobilité de l'Antiquité à nos jours*, [en ligne] <https://books.openedition.org/pur/291887> (consulté le 20/09/2025).

KODJO Niamkey Georges, 1971, *Ishaq II et la fin de l'empire songhaï (1588-1593)*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I-Sorbonne.

KOFFI Kouamé Charles Landry, 2024, « Le pouvoir monarchique et les contestations dans l'empire songhaï (XV^e - XVI^e siècle) », *Les Cahiers du LARSOC. Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*, n° 3, vol. 1, p. 24-40.

KONARÉ BA Adam, 1977, *Sonni Ali*, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines.

TRIAUD Jean Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen Age*. Paris-Ouagadougou, Collection "Recherches Voltaïques", n° 11.